



Les Martres-de-Veyre  
*naturellement votre*

Mairie des Martres de Veyre  
place Alphonse Quinsat  
63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

ID : 063-216302141-20230921-DB\_2023\_07\_09-DE



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 22

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14/09/2023

**PRESENTS :** Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Christophe CHAPUT - Sylvie CAMUS - Annick BARDEY - David PERREIRA - Stéphanie DUBIEN Sébastien BERNARD - Frédéric MASSON - Pascal BARTHELEMY - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE - Damien COULON - Lucie DEQUESNES

**ONT DONNE POUVOIR :** Gilles DURIF (Procuration à Jean-Pierre RIGAL) - Grégory DESTOMBES (Procuration à Gloria DIALLO) - Evelyne KERJOLIS-CAUVIN (Procuration à Martine BOUCHUT) - Éric CANDIOLO (Procuration à Pascal PIGOT) – Catherine LOPEZ (Procuration à Laurence DELAVET)

**ABSENTS :** Jocelyne MOGENROS - Anthony VAZEILLE - Cécile MANDONNET - Kévin TREMOUILLE

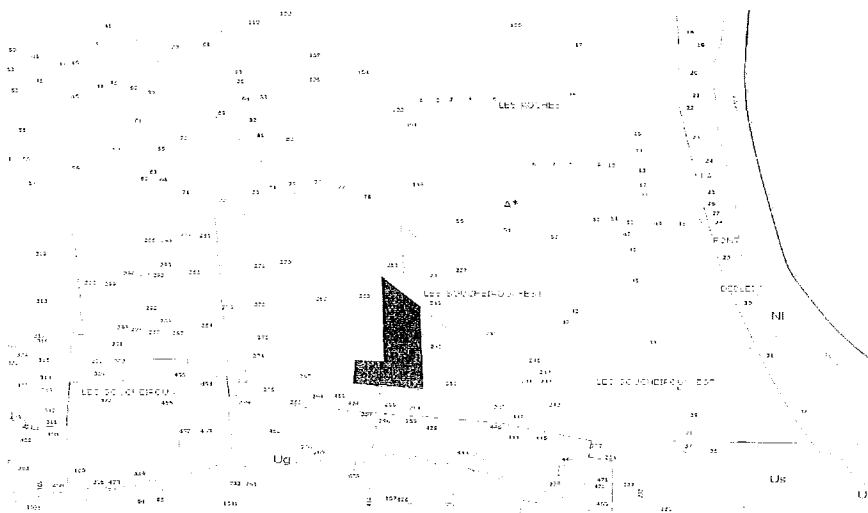
Laurence DELAVET a été élue secrétaire.

n° 2023-07-09

CM du 21.09.2023

**Objet : ACQUISITION PARCELLE AK 260**

La Commune a reçu le 07 août 2023 une déclaration d'intention d'aliéner pour la parcelle cadastrée AK 260 d'une superficie de 3550 m<sup>2</sup>, située en Zone AU4 « Milieu de la Prairie » et A\* du PLU et est inscrite aux Orientations d'Aménagement et de Programmation.



Contacté par la commune, M. Georges ANDRE DE L'ARC, propriétaire de la parcelle AK 260 accepte de vendre son terrain sans passer par la procédure de préemption, à condition d'établir une convention d'occupation précaire avec M. CAMUS exploitant ladite parcelle.

L'acquisition de cette parcelle permettrait de maîtriser l'aménagement de la future de l'OAP « Milieu de la PRAIRIE ».

M. Georges ANDRE DE L'ARC accepte la vente de la parcelle AK 260 pour un prix de 2550 €

Madame Sylvie CAMUS ne prends pas part au vote.

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

ID : 063-216302141-20230921-DB\_2023\_07\_09-DE



**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :**

- **Accepter** cette acquisition
- **Dit** que les frais notariés seront à la charge de la commune
- **Désigne** Maître Emilie MARTIN, Notaire, pour rédiger l'acte ;
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à toutes les démarches nécessaires.

<b>Pour :</b>	<b>22</b>
<b>Contre :</b>	
<b>Abstention :</b>	

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 25 septembre 2023

Le maire,  
Pascal PIGOT

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

